

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Arts Visuels</b>	
<b>Orientation</b>	-	
<b>Intitulé du module</b>	Cours critiques II	
<b>Code</b>	2AV23	AAV303734F17
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 3	
<b>Crédits ECTS</b>	4	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Ce module poursuit les objectifs du module 2AV13 en renforçant et développant les compétences visées. L'étudiant-e acquiert ainsi plus d'aisance et d'autonomie dans sa démarche.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p><b>a) Faits et gestes</b> (8 périodes tous les 15 jours): engagement d'une confrontation du développement de son travail à des données et situations précises. Tisser des rapports périphériques au travail. Faire des gestes, créer des faits.</p> <p><b>b) Pièces jointes</b> (3 jours): engagement d'un travail d'écriture, par la confrontation à des sources textuelles variées et la réalisation d'une publication.</p>
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	<p>Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.</p>
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
<b>Enseignants</b>	<p>a) Philippe Decrauzat</p> <p>b) Pierre Vadi</p>

<b>Responsable du module</b>	Stéphane Kropf		
<b>Descriptif validé le</b>	13 juillet 2017	<b>par</b>	Stéphane Kropf